

Mairie de Malakoff
1, place du 11-Novembre-1918
92240 MALAKOFF

A l'attention de Madame la Maire

Paris, le 22 juillet 2025

Objet : Immeuble sis 5-7 avenue Jules Ferry MALAKOFF

Madame la Maire,

Nous faisons suite à nos échanges et à notre courrier du 20 juin 2025.

Comme nous en sommes convenus, nous avons le plaisir de vous transmettre les rapports d'analyse/diagnostic effectués par les entreprises ROCSOL et AIC Environnement permettant de cerner les interventions à réaliser et les chiffrages associés.

Nous étions convenus de déduire, à titre forfaitaire et définitif, le montant des devis d'études de sols géotechnique et pollution du prix de 8.500.000 € hors droits et frais d'acte initialement arrêté entre nous. Nous concluons des documents reçus que les coûts au titre de la dépollution sont estimés à 180.000 € HT et que les coûts au titre des travaux d'injection s'élèvent à 322.032 € HT.

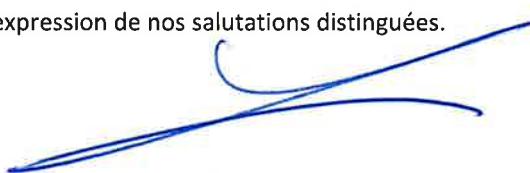
En conséquence, nous vous confirmons être disposés à régulariser la vente au profit de la Ville de Malakoff, des biens et droits immobiliers dont nous sommes propriétaires au prix de 8.000.000 € (huit millions d'euros). Les droits et les frais d'acte resteront à la charge de la Ville de Malakoff.

Comme indiqué, nous vous proposons que la vente intervienne dans les 15 jours de la tenue du Conseil Municipal, avec en condition résolutoire, le caractère définitif de la décision ou que la vente soit régularisée dans les 15 jours de l'obtention du caractère définitif de la décision d'acquérir, laquelle devra avoir été votée en octobre 2025. En tout état de cause l'acte de vente devra intervenir sur l'année 2025, à défaut de quoi notre engagement sera caduc.

Nous nous remercions de bien vouloir nous confirmer dans les meilleurs délais votre accord sur les conditions et les modalités ci-dessus ainsi que la date de la tenue de votre Conseil Municipal devant statuer sur cette acquisition pour acter l'accord des parties sur les conditions sous réserve de la validation définitive du conseil municipal – et parallèlement de solliciter de votre notaire la rédaction du projet d'acte de vente de sorte que nous puissions nous accorder sur ses termes 15 jours au moins avant la date prévue pour le prochain conseil.

Nous vous remercions de nouveau pour votre intérêt et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de nos salutations distinguées.



Marc Lacan
Directeur général